

Délibération 2022-55

Conseil d'administration du 29 septembre 2022

Objet : dates de versement des pensions en 2023

M. Tourisseau, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu l'article 60 du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles sont émis les titres de pension et sont payés les arrérages ;

Vu l'avis favorable émis par la commission des comptes, dans sa séance du 27 septembre 2022 ;

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, valide le calendrier 2023 des virements (SEPA et internationaux) des pensions ci-dessous :

MOIS	DATE DE REGLEMENT
JANVIER	27 janvier
FEVRIER	24 février
MARS	29 mars
AVRIL	26 avril
MAI	26 mai
JUIN	28 juin
JUILLET	27 juillet
AOUT	29 août
SEPTEMBRE	27 septembre
OCTOBRE	27 octobre
NOVEMBRE	28 novembre
DÉCEMBRE	22 décembre

Bordeaux, le 29 septembre 2022

Le secrétaire administratif du Conseil,



Michel Sargeac